



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	24
Pouvoirs	:	3
Absent excusé	:	1
Absents	:	5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le seize Mai deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM,
Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint
M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULODOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Pascale MOURIERE, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Anaïs BAREYT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO
Mme Katia LEFEVRE à Mme Christelle GUILHEMSAN
Mme Céline BROQUERE à M. Christian PIT

Absent excusé :

M.M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Daniel BIREMONT

Point 01 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.042.

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE - CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE NORMALE AU 07.07.2025 SUITE A LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE POUR LE POSTE DE DIRECTION

Mairie de Morcenx-la-Nouvelle

Point 01 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.042.

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE NORMALE AU 07.07.2025
SUITE A LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE POUR LE POSTE DE DIRECTION**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 26/05/2025

ID : 040-200084713-20250522-2025_042-DE



Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 22 novembre 2024 portant renouvellement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels à compter du 1^{er} janvier 2025,

Considérant les besoins de recruter une directrice suite à la création d'une micro-crèche communale,

Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY propose au Conseil, pour le bon fonctionnement de la future micro-crèche, de créer un poste permanent pour l'agent concerné et de modifier le tableau des effectifs de la Commune, en créant :

- à compter du 07 juillet 2025 :
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer, le poste suivant :

- à compter du 07 juillet 2025 :
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
- **DIT** que la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- **DIT** que les dépenses s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- La présente délibération prendra effet à la date du Conseil Municipal et après transmission au contrôle de légalité de la présente.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-I à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 22/05/2025

Le Secrétaire de séance,
Daniel BIREMONT.

Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta – Dossier VB

Le Maire,
Paul CARRERE.

